

TORTURE

Les nouvelles technologies au service des tortionnaires

Index AI : ACT 40/04/97

Embargo : 4 mars 1997 à 00 H 01 GMT

« Les armes modernes incapacitantes qui envoient des décharges électriques sont rapidement en train de devenir l'outil technologique de prédilection du tortionnaire », a déclaré aujourd'hui (mardi 4 mars 1997) Amnesty International. L'Organisation lance un appel pour que de telles armes ne puissent être légalement exportées vers des pays ayant recours à la torture ou dans lesquels des cas de torture à l'électricité ont été signalés. Elle demande également que l'usage de ce type d'armes dans les opérations de maintien de l'ordre soit immédiatement suspendu.

D'après un important rapport publié aujourd'hui par l'Organisation, il apparaît que les tortionnaires préfèrent parfois avoir recours à la torture à l'électricité parce qu'ils pensent que cette méthode ne laissera pas de traces compromettantes sur le corps des victimes.

Le témoignage de "Roberto", un professeur d'université zairois de cinquante ans, détenu et torturé pendant quatre semaines après avoir tenté d'organiser un forum sur la paix en 1991, va dans ce sens : les coups de matraque auraient cessé de pleuvoir lorsqu'un policier a fait remarquer : « Ça va lui faire des cicatrices et on aura Amnesty International sur le dos. »

Les policiers ont alors opté pour les décharges électriques, une méthode de torture décrite par Roberto dans les termes suivants : « Ce type d'armes... C'est vraiment quelque chose d'horrible, d'immoral. Ceux qui fabriquent ces instruments de torture, ils ne les essaient pas sur eux-mêmes, ils ne savent pas à quel point ça fait mal. Ils font ça pour que d'autres gens souffrent, simplement parce que ça rapporte de l'argent. C'est désolant. »

Dans son nouveau rapport, l'Organisation montre que la production, la vente, la publicité et l'usage abusif des armes électrifiées et incapacitantes sont en train de se généraliser. Amnesty International a recensé des cas de torture à l'électricité dans 50 pays depuis 1990, 18 ayant eu recours à des dispositifs portatifs modernes envoyant des décharges. De par le monde, une centaine de sociétés commercialisent ce type de produits.

« Il s'agit d'une industrie florissante dont les produits ne sont, bien souvent, pas correctement testés. Et ce n'est un secret pour personne que bon nombre des "clients" n'hésitent pas à les utiliser pour torturer systématiquement hommes, femmes et enfants, a déclaré Amnesty International. Pourtant, de nombreux pays – y compris les États-Unis, qui sont les plus gros producteurs – autorisent ce commerce et quelques-uns, comme la France, ont même activement participé à sa promotion. »

Cela fait des années qu'Amnesty International fait campagne contre la torture à l'électricité au moyen d'instruments tels que les aiguillons électriques. Mais aujourd'hui, un nombre croissant d'armes modernes à haute tension sont spécifiquement conçues à usage humain. À la différence des aiguillons électriques, qui peuvent servir à immobiliser quelqu'un ou à lui infliger une douleur localisée, les armes incapacitantes sont conçues pour infliger une vive douleur en l'espace de quelques secondes ou de quelques millièmes de secondes, et elles peuvent même provoquer une paralysie temporaire.

Cette douleur a été décrite par Mediha Curabaz, une infirmière de vingt-cinq ans, qui a été torturée par des membres de la section politique au siège de la police d'Adana, en Turquie, en 1991 : « Ils m'ont violemment enfoncé une matraque électrique dans le vagin et j'ai eu aussi mal que si j'avais été

perforée par une perceuse électrique. Ils m'ont immédiatement couchée sur de la glace. Je me suis mise à saigner et j'ai perdu connaissance [...] Avant que je n'aie totalement repris mes esprits, ils m'ont forcé à signer différents papiers. »

Des victimes ont été torturées, souvent de manière répétée, au moyen de décharges appliquées à différents endroits du corps : les aisselles, le cou, le visage, la poitrine, le ventre, l'intérieur des jambes, la plante des pieds, la bouche et les oreilles, les organes génitaux, ou l'intérieur du vagin ou du rectum. Cette torture a pour effet immédiat de provoquer une vive douleur, la perte du contrôle musculaire, des convulsions, des pertes de connaissance ; la victime se met à déséquer ou à uriner involontairement. Les effets à long terme sont multiples : les muscles restent parfois ankylosés, la victime peut être atteinte d'impuissance, garder des cicatrices, souffrir d'une névrose traumatique.

L'Organisation appelle tous les gouvernements concernés à n'accorder aucune licence d'exportation pour des armes électrifiées destinées à des pays où le recours persistant à la torture et aux mauvais traitements a été signalé. Amnesty International demande que des commissions indépendantes soient chargées de mener des enquêtes publiques sur l'usage de ces armes. Elle souhaite également que les agents de la force publique s'en voient immédiatement interdire l'usage tant que des informations recueillies par des sources indépendantes, notamment médicales, n'auront pas clairement apporté la preuve que leur utilisation ne contribuera pas à des violations des droits de l'homme, telles que des meurtres illégaux ou des traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International invite également les entreprises qui commercialisent ce type d'armes à ne pas les exporter vers des pays où perdure la pratique de la torture.

« En mettant ces armes en de mauvaises mains, en toute connaissance de cause, les commerciaux et les directeurs de ces entreprises se rendent responsables de l'usage qu'en font les tortionnaires, fait observer Amnesty International. Si ces armes sont effectivement destinées à maintenir l'ordre public dans les limites prévues par la loi et qu'elles sont inoffensives, nous voulons que les fabricants nous le prouvent. Si les utilisateurs ont besoin de recevoir une formation pour apprendre à les utiliser, nous voulons avoir la preuve que cette formation est dispensée à tous les clients, sans exception, y compris à l'étranger. Lorsque des armes sont fournies à des pays étrangers, nous voulons voir les garanties selon lesquelles elles ne serviront pas à infliger des sévices. »

Préoccupations d'Amnesty International relatives aux armes incapacitantes envoyant des décharges électriques

Pistolets et matraques à décharges

D'après des recherches conduites par le gouvernement britannique, il a été établi que même les premiers pistolets à décharges, dont la tension était plus basse, pouvaient déjà provoquer une douleur aiguë, avoir un effet incapacitant très puissant, et même causer la mort par suite d'une mauvaise coordination de la contraction du muscle cardiaque. Vantant les mérites de son dernier modèle de pistolet à décharges, un fournisseur soulignait que cette arme s'arrêtait automatiquement au bout de quinze secondes d'utilisation. Cependant, des travaux ont montré qu'une décharge de trois à cinq secondes était suffisante pour paralyser quelqu'un pendant quinze minutes. Les publicités des fournisseurs indiquent que ces armes envoient aujourd'hui des décharges de 250 000 volts contre 10 000 volts lors de leur invention. Cette information est toutefois peu utile pour évaluer l'intensité de la douleur infligée, dans la mesure où les données sur la puissance et d'autres éléments importants sont rarement fournies.

Boucliers électrifiés

À la suite du décès de Harry Landis, un gardien de prison texan mort en 1995 après avoir activé accidentellement un bouclier électrifié, un ingénieur ayant effectué des tests sur ce bouclier a

déclaré : « Le fabricant annonce dans sa documentation que le bouclier n'est pas dangereux, même pour les personnes ayant une maladie de cœur. Mais ces gens-là n'ont fait aucune étude sur l'homme. Ils ont fait leurs expériences sur des animaux, et qui plus est, des animaux sous anesthésie. »

Pistollets incapacitants

Utilisés dans certains États américains, ces pistollets tirent deux fléchettes munies d'un crochet, qui sont reliées à l'arme par un fil électrique. D'une portée pouvant atteindre dix mètres, ces projectiles se plantent dans le corps de la victime et lui envoient une décharge. Selon le rapport d'un médecin légiste datant de 1991, « cette arme pourrait se révéler mortelle pour les personnes en mauvaise condition physique, notamment les personnes droguées ou cardiaques... Les 16 personnes mortes à Los Angeles après avoir reçu ces fléchettes font mentir l'idée selon laquelle cette arme n'est pas mortelle. À mon avis, ce pistollet est à l'origine d'au moins neuf décès... »

Ceintures incapacitantes

Deux sociétés américaines fabriquent des ceintures à décharges télécommandées. On voit de plus en plus souvent ce type de ceintures sur les accusés qui comparaissent devant le tribunal, la télécommande étant parfois dans les mains du président. Ce "bijou technologique" inflige pendant huit secondes une décharge de 50 000 volts. Le porteur de la ceinture est immédiatement immobilisé, il défèque et urine involontairement, et des zébrures apparaissent sur sa peau. On vante les mérites de cette ceinture qui peut être activée dans un périmètre de 500 mètres ou plus, après « tout accès de colère ou tout mouvement rapide », « toute tentative visant à enlever la ceinture [...] et à chaque fois que l'agent ayant la garde du prisonnier perd celui-ci de vue. »

En dépit des affirmations selon lesquelles ces ceintures à décharges sont inoffensives, un fournisseur a reconnu que celles qu'il fabrique n'avaient été soumises à aucun test médical réellement indépendant. Il ne peut citer qu'un médecin du Nebraska qui les a testées sur des cochons anesthésiés. Les manuels d'instructions recommandent de ne pas faire porter cette ceinture aux femmes enceintes, aux personnes souffrant d'une cardiopathie, d'une sclérose en plaques, d'une myopathie primitive progressive ou encore d'épilepsie. Cependant, l'administration pénitentiaire américaine ne soumet pas les prisonniers à un examen médical systématique avant de décider s'il convient ou non de leur imposer le port de cette ceinture.

Armes mixtes

Certaines sociétés en Chine, à Taiwan et aux États-Unis commencent à fabriquer des matraques électrifées qui pulvérisent également du gaz lacrymogène et du gaz poivre. Pourtant, les étincelles émises par les armes électriques peuvent mettre le feu à des substances inflammables telles que l'alcool contenu dans les aérosols. En 1990, des agents de la police de New York ont pulvérisé un produit chimique destiné au contrôle des foules sur un jeune garçon atteint de troubles du caractère. Ils auraient ensuite tiré sur lui avec un pistolet à décharge. Le garçon aurait souffert de brûlures du premier et du deuxième degré.

La production et la vente d'armes à décharges

Amnesty International connaît plus de cent entreprises dans des pays industrialisés, comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, la Chine, les États-Unis, la France, Israël et Taiwan, qui ont mis sur le marché des armes de ce type depuis 1990. Les fabricants américains représentent près de la moitié du nombre total de fournisseurs. Ces armes sont de plus en plus fréquemment vendues par catalogue ou lors de foires-expositions. C'est ainsi que des matraques électrifées fabriquées à Taiwan ont été exposées à Shanghai, des matraques brésiliennes à Washington, des matraques chinoises et russes à Paris, et que des matraques électrifées et des boucliers antiémeutes fabriqués en Afrique du Sud ont été exposés en Israël et dans les territoires relevant de l'Autorité

paléstinienne.

Presque tous ceux qui commercialisent des armes à décharges prétendent qu'elles ne sont pas mortelles si l'on sait les utiliser. Quelques fournisseurs proposent une formation pour assurer une plus grande sécurité, mais tous les acquéreurs n'en bénéficient pas forcément. Citons comme exemple un fabricant de ceintures qui offrait jusqu'à six heures de formation à ses clients américains, mais qui avait néanmoins l'intention de vendre ce même produit à la Chine et à l'Arabie saoudite sans proposer la moindre formation.

Un certain nombre de gouvernements ont quand même interdit l'usage de ces armes, sachant qu'elles peuvent trop facilement entraîner des souffrances inutiles, des blessures graves et même la mort. En Belgique, au Canada, au Luxembourg, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves, en Suisse, au Royaume-Uni et dans d'autres pays du Commonwealth, les armes à décharges autres que les aiguillons électriques pour le bétail sont apparemment considérées comme des armes prohibées. Dans certains pays tels que le Royaume-Uni, cependant, il semble que l'interdiction n'inclue pas le trafic d'armes avec « les pays tiers ». Des porte-parole de sociétés britanniques ont reconnu qu'ils réalisaient des ventes d'armes à destination de la Chine en passant par Hong Kong et Chypre par l'intermédiaire d'un « associé sud-africain », et souhaitaient vendre des armes au Liban et au Zaïre en passant par « des pays tiers ».

Bien que les caractéristiques de ces armes soient connues, la plupart des gouvernements des pays fournisseurs se gardent bien de durcir la réglementation des transferts d'armes à décharges vers des pays où les responsables de l'application des lois se rendent responsables de graves sévices. Le gouvernement américain a approuvé l'exportation de pistolets à décharges à destination de l'Arabie saoudite, de boucliers électrifiés au Mexique et de pistolets électriques au Venezuela. Une entreprise française a reconnu avoir fourni des armes à des pays d'Afrique du Nord, tandis qu'un important fournisseur allemand publie son catalogue en russe et en arabe. Les sociétés chinoises cherchent à conquérir les marchés d'Asie et d'Europe, tandis que des compagnies taiwanaises exportent vers les États-Unis, l'Asie et l'Afrique du Sud. L'une d'elles a décrit l'Europe de l'Est comme un « marché en forte progression ».

Pays dans lesquels des personnes ont été torturées à l'électricité

Amnesty International a recensé des cas de torture à l'électricité dans cinquante pays au moins depuis 1990, de l'Algérie au Zaïre.

La torture à l'électricité est très répandue en Arabie saoudite. En mai 1994, Gulum Mustafa, ressortissant pakistanais, aurait été cruellement torturé dans un centre de détention réservé aux personnes ayant enfreint la législation sur les stupéfiants, à Jeddah, peu avant son transfert à la prison de Priman. On lui aurait enfoncé une barre de métal dans l'anus et infligé des décharges électriques. Il aurait été laissé sans soins alors qu'il saignait et ne pouvait plus marcher. Rappelons que le gouvernement américain a donné son accord pour que des pistolets à décharges soient exportés vers l'Arabie saoudite.

En Chine, l'usage de matraques électriques est devenu si répandu qu'il est difficile de connaître le nombre exact des victimes. Quatre jeunes filles de moins de seize ans et deux jeunes gens arrêtés à Fuxin (province du Liaoning), au début de l'année 1995, ont ainsi été torturés au moyen d'une matraque électrifiée par le chef d'un service de la Sécurité publique, qui voulait absolument leur faire avouer qu'ils avaient eu « un comportement antisocial et immoral ». Deux frères tibétains, Pasang, dix-neuf ans, et Tenzin, onze ans, ont relaté comment ils avaient été torturés en prison. « Ils m'ont poussé sur la figure et sur la bouche avec une matraque électrifiée », a déclaré Pasang. « Ils m'ont mis la matraque électrique dans la bouche... ça brûlait terriblement, ça m'a blessé. C'était affreux », a renchéri son frère.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFPI -

En août 1996, Chen Longde, un militant en faveur de la démocratie, originaire de la province du Zhejiang, a tenté de se suicider en sautant par la fenêtre du troisième étage. Les responsables du camp de travail dans lequel il était détenu auraient par la suite reconnu qu'il s'était jeté par la fenêtre après avoir été frappé à coups de matraque électrisée.

À Chypre, un rapport du gouvernement a confirmé en 1995 que plusieurs personnes détenues dans le poste de police de Limassol pendant l'année 1992 avaient été soumises à des décharges électriques appliquées sur diverses parties du corps, dont le pénis. L'un de ces détenus, Stelios Xenophontos Neofitou, a été menotté, déshabillé de force et aspergé d'eau avant d'être pendu par les pieds et, semble-t-il, soumis à des décharges électriques sur différentes parties du corps, et notamment sur les parties génitales. Bien que Stelios Xenophontos Neofitou ait vu un policier avec une matraque électrisée dans la main avant d'être torturé, il n'a pas pu prouver que c'était cet instrument qui avait servi à le torturer.

L'une des armes incapacitantes qui préoccupent Amnesty International aux États-Unis est la ceinture à décharges télécommandée, utilisée en particulier sur les accusés comparissant devant le tribunal. En novembre 1993, cette ceinture a été activée sur la personne d'Edward Valdez, en présence de plusieurs jurés, après qu'il eut quitté la salle d'audience. En décembre 1994, en Californie, la ceinture que portait Bruce Sons a été accidentellement activée alors qu'il s'entretenait avec son avocat pendant une suspension d'audience. En 1995, James Oswald a comparu devant le tribunal en étant obligé de porter une ceinture et des fers aux pieds alors qu'il était en fauteuil roulant. Il a affirmé avoir reçu des décharges à deux reprises : son avocat a accusé la police d'avoir voulu sciemment torturer son client. Amnesty International considère que ces ceintures sont conçues à dessein pour infliger un traitement dégradant.

À Liban, Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des prisonniers ont été torturés avec des matraques électrisées au ministère de la Défense, pendant l'année 1994.

Pour obtenir davantage d'informations, un exemplaire du rapport en anglais ou un entretien, contactez le service de presse du Secrétariat international :

Tél. : 44 171 413 5563/5810/5808